

L'an deux mille vingt et un, le 04 du mois d'octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 28 septembre 2021, s'est assemblé à la Salle du Conseil municipal, à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de conseillers présents : 29  
Nombre de conseillers votants : 34

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMÖET, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET et Fabrice DELAUNE.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir** : Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUÏ, Philippe TARDY ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier COMMARIEU, Christine HERAUD.

### **Objet | Installation d'un Centre de vaccination de Cenon et autorisation de recours à des bénévoles - Régularisation**

La Ville de Cenon s'est associée aux Villes de Lormont et Floirac dans le cadre de la poursuite de la stratégie vaccinale COVID 19. A cet effet, elle a ouvert, sur agrément des services de la Préfecture et de l'Agence Régionale de Santé un centre de vaccination la semaine du 19 Juillet 2021.

Dans ce cadre, les objectifs liés à la cible vaccinale et les moyens dévolus au fonctionnement du centre ont fait l'objet d'une convention entre la Ville et l'Agence Régionale de Santé.

- **Objectifs fixés, moyens logistiques et fonctionnement**

Le Centre de Vaccination de Cenon, situé Salle du Château du diable, 88 Cours Victor Hugo à Cenon a reçu un agrément (jusqu'au 31 Décembre 2021) dans le cadre de 3600 vaccinations par semaine. Il est ouvert sur une amplitude horaire de 12 heures de vacations par jour du lundi au vendredi (8h-20h) et 6 heures le samedi matin (7h-13h). Le centre de Cenon a pris les relais des centres de Floirac et Lormont qui ont fermé leurs portes courant du mois de Juillet.

5 lignes de vaccination sont actives ce qui permet de vacciner environ 700 personnes par jour. Depuis son ouverture, le centre de vaccination a permis la vaccination de 21 433 personnes.

La prise de rendez-vous est gérée via Doctolib permettant également aux communes d'avoir des codes particuliers pour inscrire les publics les plus fragiles.

La convention d'objectifs et de moyens prévoit l'octroi d'une dotation au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) :

- en investissement d'un montant de 6 000 euros permettant l'acquisition de divers matériels informatiques, bureautiques ou autres ;
- en fonctionnement à hauteur de 27 600 euros maximum par mois.

- **Les moyens matériels et logistiques :**

Afin de procéder à l'ouverture du Centre, la Ville de Cenon a :

- Acheté des matériels informatiques, consommables, matériels de soins...
- Fait appel à des prestataires spécialisés pour l'acheminement des vaccins (Société EKSTREMSIDE), la collecte et le traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux (société Hygi-santé) et l'entretien et la désinfection des locaux (Prestation UGAP).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Par ailleurs, dans le cadre de conventions de mise à disposition :

- La Protection civile a prêté à la Ville du matériel de type « Lit Picot » et couvertures de survie ;
- Le petit matériel par médical a fait l'objet d'un prêt par le CCAS de Lormont (tensiomètres, ...)

- **Organisation du Centre de Vaccination et moyens en ressources humaines**

La responsabilité du centre de vaccination est assurée par un infirmier Chef de Centre, désigné par l'ARS. L'organisation du centre repose sur une équipe pluridisciplinaire composée de médecins, infirmiers, agents d'accueil, agents administratifs.

Dans le cadre du financement de l'ARS, la Ville de Cenon a donc recruté :

- Une responsable opérationnelle et gestionnaire du centre, assurant la coordination opérationnelle, l'animation des équipes et l'ensemble de la logistique du centre en parfaite collaboration avec le Chef de centre ;
- 4 agents administratifs en charge de l'accueil du public, l'orientation, le traitement administratif du processus de vaccination ;
- Des jeunes en service civique dans le cadre d'une convention avec la Ligue de l'enseignement (6 postes) ;
- Des bénévoles pour assurer l'accueil du public dans le cadre d'opérations exceptionnelles : nocturnes et ouvertures de week-end.

Concernant le recrutement des bénévoles, il est rappelé que dans certaines circonstances, le cas échéant en raison de l'urgence sanitaire, une commune peut bénéficier de la collaboration bénévole de certaines personnes pour l'exécution de ses missions de service public.

Pour assurer le fonctionnement de ce centre et permettre la tenue de nocturnes, il est fait appel, notamment, à des bénévoles afin d'assurer les missions suivantes :

- Accueillir les patients à vacciner ;
- Enregistrer leur dossier.

Il est à préciser que ce bénévolat est dépourvu de contrepartie, financière ou matérielle.

Enfin, pour compléter les équipes, plusieurs agents de la Ville sont venus ponctuellement en renfort et un agent du CCAS de Lormont a été mis à disposition.

- **Adaptation de l'organisation au regard de l'évolution des stratégies vaccinales de l'ARS**

Le centre de vaccination s'est conformé et s'est adapté aux diverses et nouvelles orientations de l'ARS en :

- Ouvrant le centre sur des nocturnes : (première nocturne le 27 août) ;
- Ouvrant le centre sur des week-ends (premier weekend du 4 et 5 septembre) ;
- Ouvrant deux lignes de vaccination supplémentaires pour assurer la vaccination des élèves (3500 élèves 18 établissements) sur la période du 6 septembre à fin octobre ;
- Participant à la mise en œuvre de la vaccination pour la troisième dose pour les publics de plus de 65 ans.

Par ailleurs des opérations « Aller vers les publics fragiles » sont à l'étude.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2021 DELIBERATION N° 2021-105

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,  
34 voix pour  
0 abstention  
0 voix contre

Autorise les dépenses et les recettes afférentes à l'ouverture et au fonctionnement du Centre de vaccination au regard de la convention d'objectifs et de moyens ;  
Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'accueil des bénévoles ;  
Acte l'ensemble des documents, conventions établis dans ce cadre.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

**Jean-François Egron**  
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20211004-2021-105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2021

Publication : 08/10/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.